

Conseil d'administration du 29 juin 2020  
Procès-verbal

Année scolaire : 2019/2020
Numéro de séance : N°5
Date de transmission de la convocation aux membres : 20/05/2020
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Etaient présents :

<b>ADMINISTRATION</b>	GANZITTI Christophe	Proviseur
	ROUSSEAU Géraldine	Proviseure adjointe
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	Conseillère Principale d'Education
<b>ÉLUS</b>	DEVIEILHE Anne-Marie	Ville de IFS
	RENOUF Thierry	Caen-la-Mer
<b>PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	FORESTIER Laurent	Enseignants et personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	HENRIOT Fabienne	
	GIRARD Charlotte	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	CHATELIER Stéphan	
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
<b>PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉLÈVES</b>	BERALD Corine	Parents d'élèves
	LEONARDON-BOUGAULT Ottilia	Elève

Le quorum étant atteint (17 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h05.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance.  
Un secrétaire de séance adjoint est désigné en la personne de Solveig BEUVE

18h06 : sortie de madame Rousseau.



## Adoption du procès-verbal du 2 juin 2020

---

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h07 : Entrée de madame BERARD.

Monsieur le proviseur indique que pour ce dernier conseil d'administration de l'année scolaire, sont à ajouter les points suivants : tarifs, répartition des IMP et projets pédagogiques. Le rapport annuel de fonctionnement sera quant à lui présenté au 1<sup>er</sup> CA de l'année scolaire 2020-2021. En revanche, il n'y a pas de DBM à présenter.

Monsieur le proviseur met au vote le nouvel ordre du jour ainsi arrêté :

- Adoption du procès-verbal du CA du 2 juin 2020
- Affaires financières
  - Tarifs
  - Contrats et conventions
  - Concession de logements (pour information)
- Affaires pédagogiques
  - Mesures sur postes
  - DHG
  - Répartition des IMP
  - Label e3d (projet)
  - Organisation du temps scolaire année 2020-2021
  - PFMP 2020-2021
  - PAN 2019-2020
  - Projets pédagogiques 2020-2021
- Questions diverses

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

## Affaires financières

---

### Tarifs

#### → Tarifs des services de restauration et d'hébergement

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente aux membres du CA les tarifs applicables à la restauration et à l'internat pour l'année scolaire 2020-2021. Ceux-ci sont la reconduction à l'identique de ceux appliqués lors de cette présente année scolaire.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Acte du CA



## *Contrats et conventions*

### → **Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) : annexe (avenant n°1)**

A l'issue d'échanges menés entre la Région Normandie et les représentants des organisations syndicales régionales et dans le cadre du dialogue de gestion avec un groupe de travail constitué de Proviseurs et Adjointes Gestionnaires réuni le 14 novembre 2019, une annexe relative aux modalités de gestion des ressources humaines a été élaborée. Ce document qui constitue l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens est soumis à approbation du CA.

Monsieur l'adjoint gestionnaire précise que cet avenant permet de clarifier les prérogatives, compétences et rôle de chacun des différents acteurs (Région Normandie, équipe de direction, responsables d'équipes techniques) en terme de gestion des ressources humaines.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation de signer cet avenement à la convention.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### → **Mise en place du télépaiement en EPLE**

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente la convention visant à permettre la mise en place d'un service de paiement en ligne à destination des familles pour les frais d'hébergement et de restauration. Cette convention est mise au vote :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### → **Convention avec l'académie de Normandie (projet Erasmus+ Macédoine)**

Monsieur le proviseur indique que dans le cadre du projet Erasmus+ Macédoine déposé en 2019, une ligne budgétaire a été allouée pour la mise en œuvre et la gestion du projet à hauteur de 12000€. Afin de permettre de gratifier les personnels investis dans le projet, monsieur le proviseur a demandé la transformation de 5112,94 € en vacances, heures supplémentaires effectives et IMP.

Afin de permettre la mise en paiement des indemnités et heures faites, une convention financière doit être signée avec le rectorat. Monsieur le proviseur demande l'accord du CA pour signer et mettre en œuvre cette convention :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



### *Concession de logements (pour information)*

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique (pour information) que les concessions de logement restent à l'identique des années précédentes. Ils sont concédés en Nécessité Absolue de Service (NAS) comme suit : 2 F5 : Proviseur et Adjoint Gestionnaire, 4 F4 : Proviseur Adjoint, Conseiller Principal d'Éducation, Agent d'accueil et Ouvrier de maintenance en bâtiment.

## Affaires pédagogiques

---

### *Mesures sur postes et ventilation de la DHG*

Monsieur le proviseur demande aux membres si ceux-ci ont des remarques ou des questions concernant la proposition de ventilation de la DHG à l'aune de la note transmise en février 2020 en sachant que certaines avancées et modifications sont à noter comme l'abondement de 3 HSA afin de permettre le maintien de l'option EPS en Terminale STHR. Les nouvelles demandes (stabilisation de BMP en EPS, abondement en heures postes en mathématiques pour la SEP) sont actuellement en arbitrage dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de préparation de rentrée. Ces informations sont résumées dans le nouveau tableau de ventilation par discipline de la DHG joint en annexe de ce procès-verbal.

À l'issue des informations données par le proviseur, les élus du CA font état de leur position transcrite dans une motion jointe en annexe de ce procès-verbal.

Monsieur le Proviseur met au vote les mesures relatives aux postes définitifs sachant qu'aucune création ni suppression n'est envisagée pour la rentrée prochaine

POUR : 3

CONTRE : 13

ABSTENTIONS : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Un élu enseignant précise que ce vote montre leur souhait de création de poste et la fin des postes partagés entre établissements. De plus les enseignants font remarquer que les heures de LV2 sont indispensables pour les élèves de bac professionnel qui souhaitent entrer en BTS et qu'il est regrettable qu'elles ne soient pas prévues par dans l'enveloppe initiale.

Monsieur le Proviseur met au vote la proposition de répartition de la DGH entre disciplines.

POUR : 2

CONTRE : 13

ABSTENTIONS : 2

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Monsieur le proviseur précise que compte-tenu du résultat de ce vote, la commission permanente et le CA seront convoqués le lundi 6 juillet 2020.

Compte-tenu de la dotation académique 2020-2021 de 9,5 IMP, monsieur le proviseur présente ensuite la répartition des indemnités pour missions particulières (IMP). Compte-tenu des besoins de l'établissement notamment pour le suivi des classes, les 9,5 IMP ne suffisent pas (en 2019-2020 : 13,5 IMP ont été utilisés). Compte-tenu de la faible marge de manœuvre restant après la ventilation de la DHG, monsieur le proviseur précise que, pour les coordonnateurs de niveaux, il a fait le choix d'une répartition en fonction du nombre d'élèves à suivre :

#### 2020-2021

<b>Dotation académique</b>	<b>9,5</b>
<b>Besoins réglementaires</b>	
Référent numérique	3
Coordo EPS	1
Référent culture	0,5
Référent Handicap	1
Référent Décrochage	1
<b>Besoins supplémentaires internes</b>	
Coordo MC DES	0,5
Coordo MC PAT	0,5
Coordo MC SOM	0,5
Coordo MC BAR	0,5
Coordo MAN	1
Coordo BTS1	1
Coordo BTS2	1
<b>Total des besoins</b>	<b>11,5</b>
Transformations HSA en IMP	2

Une représentante des enseignants élus indique que la réduction importante de la DHG oblige encore à des réductions et qu'il est bien regrettable d'en venir à prendre en compte le nombre d'élèves.

Monsieur le proviseur met au vote pour avis cette répartition.

POUR : 3

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 14

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

#### Labellisation e3d

Monsieur le Proviseur indique qu'un dossier de reconnaissance de labellisation e3d a été déposé en janvier 2020. Madame WARNIER a accepté pour l'établissement d'en être l'enseignante référente.



L'objectif est de faire en sorte de généraliser les bonnes pratiques en matière de d'action en faveur du développement durable, de la gestion et de la valorisation des déchets, de viser à une politique d'approvisionnement de produits responsables.

Depuis le dépôt de ce dossier, la commission académique a par ailleurs décerné la labellisation de niveau 1 au lycée Rabelais.

Monsieur le proviseur demande l'accord du CA pour valider cette démarche e3d et ainsi poursuivre et amplifier les actions tant au niveau de la restauration que dans le domaine pédagogique.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### *Organisation du temps scolaire année 2020-2021 et Périodes de formation en milieu professionnel*

Monsieur le proviseur présente le calendrier prévisionnel de l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 ainsi que des périodes de formation en milieu professionnel et demande si des questions ou modifications sont à apporter. Il précise qu'il manque encore quelques dates et qu'il sera complété au plus vite.

Monsieur le DDFPT informe l'assemblée que les rattrapages des examens auront lieu à partir de la 2<sup>e</sup> semaine de septembre.

L'organisation est mise au vote.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### *Programme d'Activité Négocié CIO/EPLE*

Monsieur le proviseur demande l'autorisation du CA pour ratifier le PAN mis en place pendant cette année scolaire 2019-2020. Il rappelle les grandes lignes des actions des 2 PsyEN qui interviennent dans l'établissement : information à l'orientation Post-Bac, construction des parcours de réorientation. Ce programme aurait dû être présenté plus en amont dans l'année scolaire mais les circonstances particulières ne l'avaient pas permis.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### *Projets pédagogiques 2020-2021*

Monsieur le proviseur présente les projets pédagogiques pour l'année scolaire 2020-2021. Certains n'étant pas encore tout à fait finalisés, ils pourront faire l'objet d'une nouvelle étude au conseil d'administration de rentrée si les coûts sont différents.



Les différents projets sont passés en revue à partir du tableau récapitulatif distribué en séance.

2 projets demandent des votes particuliers compte-tenu du fait qu'ils amènent une participation des familles.

Pour le projet MC Employé Barman « Cognac », sur un coût prévisionnel de 117,73 €, la participation des familles est fixée à 65 € par élève.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Pour le projet MC Sommelier « Découverte du Bordelais », sur un coût prévisionnel de 185,33 €, la participation des familles est fixée à 80 € par élève.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Monsieur le proviseur demande pour avis le vote de l'ensemble des projets déposés.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### Questions diverses

#### → Formation SST

Un représentant des enseignants demande s'il serait possible de mettre en place une formation SST pour tous les enseignants qui travaillent le soir au restaurant d'application.

Un stage sur site pourrait être organisé puisque le lycée dispose de nombreux formateurs.

Monsieur le proviseur indique qu'il va prendre attache des services du rectorat pour pouvoir mettre en place cette formation.

La séance est levée à 20h20.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire de séance